

Québec, le 6 février 2015

Madame Patsy Thompson  
Directrice générale de l'évaluation et de la protection  
Environnementale et radiologique  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, 2<sup>e</sup> étage  
C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

**Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec**

Madame,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir des réponses aux questions suivantes :

Vous avez indiqué dans le document QUES11.1, p. 6 que « Donc, il serait plus réaliste de considérer une dose de 0,5 mSv à deux km de la source ». Cette dose découlerait d'une exposition continue de 24 h/j pendant toute l'année au radon atmosphérique. La commission déduit que cette dose inclut le bruit de fond.

- 1- Pourriez-vous confirmer cette déduction?
- 2- Si tel était le cas, pourriez-vous préciser la dose après soustraction du bruit de fond?
- 3- Par ricochet, veuillez préciser la dose correspondant au bruit de fond et la concentration équivalente en Bq/m<sup>3</sup>.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. M. Robert Power, [robert.power@cnsccsn.gc.ca](mailto:robert.power@cnsccsn.gc.ca)